



**30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2024**

# **Appel de dossiers**

**Date limite : 7 juin 2024**



# En route vers le 14<sup>e</sup> Salon des artisans de Val-David !

Le quatorzième **Salon des artisans de Val-David** se tiendra le 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2024 au cœur du village de Val-David. Un événement des plus attendus dans les Laurentides pour amorcer la période des fêtes. Le Salon des artisans de Val-David est une vitrine de choix pour les artistes et artisans de la région qui bénéficient de la notoriété culturelle du village et d'un achalandage exceptionnel de visiteurs. Le salon regroupe une trentaine d'artisans de disciplines variées qui exposent dans deux emplacements à proximité l'un de l'autre : la salle Athanase-David (église) située au 2490, rue de l'Église, et au Pavillon Maurice Monty (presbytère) au 2492, rue de l'Église, au centre du village.

La Municipalité du Village de Val-David invite les artisans professionnels et de la relève à soumettre leur candidature d'ici le **7 juin 2024**.

## DATES IMPORTANTES

Date limite pour soumettre un dossier	7 juin 2024
Sélection des dossiers	D'ici la fin du mois de juillet 2024
Montage des kiosques	Vendredi 29 novembre 2024, entre 16h et 20h
Salon des artisans	30 novembre 2024, 10h à 17h 1 <sup>er</sup> décembre 2024, 10h à 17h

## RÈGLEMENTS DE PARTICIPATION

### RESPONSABILITÉS ET CONDITIONS

#### 1. Présence et installation

- ✓ L'artisan doit se présenter 30 minutes avant le début de l'événement, soit à 9 h 30.
- ✓ L'artisan doit assurer une présence sur place durant toute la durée de l'événement.
- ✓ L'artisan s'engage à installer et à démonter son kiosque aux heures suivantes :
  - Installation obligatoire : **vendredi 29 novembre, entre 16h et 20h**
  - Démontage : au signal du responsable, après 17h le dimanche 1<sup>er</sup> décembre
- ✓ L'artisan doit fournir :
  - Une nappe pour couvrir **tous les côtés** de la table (6' largeur x 29" profondeur x 32" hauteur)
  - Au besoin, l'éclairage et les rallonges électriques

#### 2. Admissibilité des œuvres et produits

- ✓ Les produits présentés doivent être fabriqués à la main par l'artisan;
- ✓ Les produits répondent à l'une ou l'autre ou à plusieurs des fonctions suivantes : utilitaires, décoratifs ou d'expression artistique;
- ✓ Non admissibles : les produits réalisés à partir de « kits » ou en provenance de manufacturiers, de distributeurs ou d'importateurs;
- ✓ Certains produits alimentaires confectionnés selon les normes de la MAPAQ pourraient être acceptés, mais la nature de l'événement demeure majoritairement axée sur les métiers d'arts.

### 3. Conditions d’exposition

- ✓ Maximum de trois (3) disciplines par artisan et un (1) artisan par emplacement (et une personne pour de l’aide au besoin). Les membres du comité organisateur se réservent le droit de refuser des items qui n’étaient pas précisés dans le formulaire d’inscription.
- ✓ Interdiction d’utiliser broches, clous ou punaises sur les murs ou sur les meubles (utiliser du ruban gommé ou de la gommette).
- ✓ L’affichage « vente à rabais » et les tirages (ou autre attribution de prix par quelque moyen que ce soit) ne sont pas autorisés.
- ✓ Les prix doivent être indiqués sur tous les articles.
- ✓ Une affiche d’identification (8,5” x 11”) est fournie par la Municipalité pour chaque kiosque/table ainsi qu’une cocarde par artisan.
- ✓ Chaque exposant doit limiter son installation (incluant l’entreposage) et ses activités à l’espace qui lui est attribué, soit + ou - **8’ x 5’ (incluant la table)**. La hauteur des étagères ne doit pas dépasser 6’ de haut en partant du sol. Aucun ajout de table ou autre meuble n’est permis en dehors des limites. Par mesure de sécurité, aucun objet (lumières, boîtes, etc.) ne sera toléré dans les allées.
- ✓ L’artisan doit préciser, à l’inscription, le détail de son aménagement (dimension étagère, etc.). Aucun ajout ne pourra être effectué lors du montage. Le comité organisateur se réserve le droit de déplacer un artisan lors du montage.
- ✓ L’artisan est entièrement responsable pour le vol, le bris ou la perte de tout son matériel et de ses œuvres. Il est de sa responsabilité de se prévaloir d’une assurance pour la protection de ses biens.

### DOSSIER D’EXAMEN

Le dossier doit comprendre :

- ✓ Cinq (5) photos couleur (gros plan) représentatives des items qui seront exposés pour la vente.
- ✓ Une liste détaillée des matériaux de base utilisés.
- ✓ La fiche d’inscription dûment complétée (fournie à la fin de ce document).
- ✓ Date limite pour soumettre un dossier : **7 juin 2024**

### SÉLECTION

- ✓ **Seuls les candidats retenus seront avisés par écrit.**
- ✓ La sélection des dossiers s’effectuera au cours du mois de juillet 2024.
- ✓ Seuls les dossiers complets et soumis avant la date limite seront considérés.
- ✓ **Aucun remboursement en cas de désistement de l’artisan.**
- ✓ Pour assurer une diversité d’année en année, le comité organisateur se réserve le droit de varier le choix des artisans et l’attribution des places pour chacun. Aucun droit acquis.
- ✓ Sélection assurant une variété des disciplines représentées. Le nombre d’espaces est limité.

### INFORMATIONS AU SUJET DU SALON

T. 819 324-5678, poste 4228 | [secretariat@valdavid.com](mailto:secretariat@valdavid.com)



## SALON DES ARTISANS 2024 FORMULAIRE D’INSCRIPTION

**COORDONNÉES (lettres moulées s.v.p.)**

Nom :

Adresse :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

Site Internet :

**PRÉCISER LE NOM EXACT À INSCRIRE SUR L’AFFICHE D’IDENTIFICATION POUR VOTRE TABLE**

Nom affiche d’identification :

**COCHER VOS CHOIX DE CATÉGORIES (MAX 3)**

Textiles :

tricot

sacs

mitaines, foulards,  
tuques

Autres

vêtements

poupées, peluches

tabliers, nappes,  
napperons

Bijoux (préciser) :

Verre (préciser) :

Poterie (préciser) :

Bois (préciser) :

Carte (préciser) :

Produits pour le corps (préciser) :

Décorations de Noël (préciser) :

Autres (préciser) :

**BRÈVE DESCRIPTION DES PRODUITS, DES TECHNIQUES DE FABRICATION ET DES MATÉRIAUX**

[Décrivez brièvement vos produits en moins de 100 mots, nous utiliserons notamment cette description pour faire la promotion de vos produits]

**DESCRIPTION DE LA PRATIQUE**

[Démarche, expérience, formation, perfectionnement en moins de 100 mots]

### Besoins techniques

- J’ai besoin d’électricité
- J’ai besoin d’un mur autoportant (8x12 perforé) à l’arrière de mon kiosque (nombre limité)
- J’ai besoin d’un mur à l’arrière de mon kiosque
- J’ai besoin d’une table de 6 pieds
- J’ai un présentoir, étagère ou autre meuble

Format : Longueur : \_\_\_\_ po. | Profondeur : \_\_\_\_ po. | Hauteur : \_\_\_\_ po.

Description (inclure photo) : \_\_\_\_\_

### COÛT ET ITEMS À JOINDRE :

- Je suis résident(e) de Val-David (inclure copie d’une preuve de résidence).  
Coût : 50 \$ taxes incluses.

**Le paiement sera demandé UNIQUEMENT suite à la sélection de votre dossier;**

- Je suis non-résident(e). Coût : 66 \$ taxes incluses;
- Je joins cinq (5) photos couleur (gros plans) représentatives des items qui seront offerts au salon.
- Je joins une liste détaillée des matériaux de base utilisés et tout autre document qui présente ma démarche.

**Le paiement sera demandé seulement suite à la confirmation de votre participation.**

- Vous recevrez une facture payable en ligne, par carte de crédit, avec votre lettre de confirmation.

Ou

- Vous pourrez venir payer en personne (chèque, comptant ou carte de débit) au Service loisirs et culture en prenant rendez-vous au préalable. Tél. : 819 324-5678, poste 4228.

### ENVOI DES DOSSIERS

Les dossiers doivent être reçus à l’adresse ci-dessous au plus tard le **7 JUIN 2024** (par courriel, en personne ou par la poste).

- Par courriel : Sylvie Vézina, [secretariat@valdavid.com](mailto:secretariat@valdavid.com)
- Par la poste : Salon des artisans, service Loisirs et culture, 2579, rue de l’Église, Val-David, QC, J0T 2N0
- En personne : 2490, rue de l’Église (Église porte du côté). Il y a une boîte aux lettres si le bureau est fermé.

Information: 819 324-5678, poste 4228 | [secretariat@valdavid.com](mailto:secretariat@valdavid.com)

**La Municipalité du Village de Val-David se dégage de toute responsabilité en cas de bris, de perte, de vol, etc. Il est de la responsabilité de l’exposant de se prévaloir d’une assurance pour couvrir la perte de ses biens.**

J’ai lu et j’accepte les règlements en vigueur qui m’ont été fournis. Oui \_\_\_\_\_ Non \_\_\_\_\_

Signature de l’artisan \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_